



25 OCT. 2021

Belcastel, le 19 octobre 2021

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
M. Jean-Pierre MATHE
23 rue Jean Baldassini
69007 LYON

Réf. : 2100214-88864

Objet : Décision de certification

A l'attention de M. Jean-Pierre MATHE,

Monsieur,

A la suite de la réalisation de l'audit de Certification QUALIOPi selon le Référentiel National Qualité mentionné à l'article L.6316-3 du Code du Travail "Organismes Prestataires d'actions concourants au développement des compétences" nous avons le plaisir de vous communiquer les résultats de la délibération.

QUALITIA Certification vous délivre la certification pour une période de 3 ans pour votre/vos site(s) de :

10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Votre audit de surveillance aura donc lieu entre le 14ème et le 22ème mois suivant la décision de votre certification.

Vous trouverez ci-joint le certificat de conformité relatif à votre certification ainsi que la charte d'utilisation des certificats et marques de conformité.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

CLANET Laetitia
Directrice QUALITIA Certification

CERTIFICAT

N° : 2100214.1

Le présent certificat atteste que la société

FIBOIS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Numéro de Déclaration d'Activité : 83 63 04010 63

est certifiée selon le **Référentiel National sur la Qualité** des actions concourants au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001 - Programme de certification des prestataires concourant au développement des compétences applicable.

Pour les activités suivantes :

- L.6313-1 -1° : Les actions de formation
- L.6313-1 -2° : Les bilans de compétences
- L.6313-1 -3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- L.6313-1 -4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L.6211-2

La présente société est certifiée à compter du 19/10/2021.

Ce présent certificat est valide du 19/10/2021 au 18/10/2024 sous réserve de la réalisation de l'audit de surveillance.

Le(s) site(s) du prestataire sus désigné(s) inclus dans le périmètre de la certification sont les suivants :

10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES



Laetitia CLANET
DIRECTRICE CERTIFICATION

2. Certificat de conformité

Le certificat délivré aux entreprises certifiées devra être reproduit dans son intégralité en respectant les proportions et les couleurs (quadrichromie ou noir et blanc).

VIII. Droits d'usage

La marque QUALITIA Certification est déposée à l'INPI et est donc protégée. Toute entreprise ne respectant pas la présente charte d'utilisation s'expose à des poursuites judiciaires.

L'autorisation d'utilisation ne peut être transmis à des tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Les documents diffusés par QUALITIA Certification et contenant le logo du COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ne devront être reproduit que dans leur intégralité. L'entreprise certifiée n'aura pas le droit d'utiliser ce logo ni la marque COFRAC en vertu des règles définies par le COFRAC

IX. Contrôle d'utilisation

Des contrôles permettant de vérifier l'application des présentes dispositions seront réalisés. Notamment au cours des audits de surveillance et de renouvellement.

Également, sur demande, l'entreprise devra mettre à disposition de QUALITIA Certification toutes informations permettant de vérifier la bonne application de cette charte d'utilisation.

Sommaire :

| | |
|---|---|
| I. OBJET | 2 |
| II. DOMAINE D'APPLICATION | 2 |
| III. DOCUMENTS | 2 |
| IV. DEFINITIONS | 2 |
| V. GENERALITES | 2 |
| VI. MODALITES D'UTILISATION | 3 |
| VII. REGLES DE REPRODUCTION | 3 |
| 1. CHARTRE GRAPHIQUE DU LOGO | 3 |
| 2. CERTIFICAT DE CONFORMITE | 4 |
| VIII. DROITS D'USAGE | 4 |
| IX. CONTROLE D'UTILISATION | 4 |


Diffusion :

Le document est accessible sur le répertoire « Procédures » se trouvant sur le serveur informatique.

Evolution de la procédure :

| Indice de révision | Date | Auteur |
|--------------------|------------|----------|
| A | 01/07/2019 | L.CLANET |
| B | 26/03/2020 | L.CLANET |
| | | |
| | | |
| | | |

Signataires :

| Nom | Fonction | Visa |
|-----------------|-------------------------|---|
| CLANET Laetitia | Directeur Certification |  |

I. Objet

Cette procédure définit les droits et règles d'utilisation du logo de QUALITIA Certification ainsi que des marques de certification et des certificats de conformité.

II. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous clients candidat à la certification et tous les clients certifiés par QUALITIA Certification.

III. Documents

- Les référentiels et normes suivants :
 - o ISO/CEI 17065
 - o CERT REF 11
- Documents associés :
 - o Manuel Qualité de Qualitia

IV. Définitions

| | |
|--------------------------|---|
| Marque de conformité | Marque de certification légalement déposée appliquée ou délivrée selon les procédures d'un système de certification par une tierce partie pour un produit ou service qui est conforme à des normes déterminées ou à d'autres spécifications techniques. |
| Certificat de conformité | Document établi conformément aux procédures d'un système de certification et attestant qu'un produit ou service est conforme à des normes déterminées ou à d'autres spécifications techniques. |

V. Généralités

Lorsqu'un client est certifié, QUALITIA Certification lui communiquera la/les marque(s) de certification correspondante(s) : certificat et logo accompagné de la présente charte.

Les droits d'utilisation seront acquis tant que la certification sera en cours de validité. Les entreprises bénéficiant de ce droit devront respecter la présente charte d'utilisation.

En cas de retrait ou suspension de certification, l'entreprise devra cesser d'utiliser la marque, le logo et le certificat.

VI. Modalités d'utilisation

L'utilisation de la marque de certification ne devra pas prêter à confusion. Elle devra être claire et explicite sur l'entité du bénéficiaire de la certification, la portée de la certification, les site(s) couvert(s) et l'état de validité de la certification.

La marque peut être utilisée sur les supports commerciaux : site internet, carte de visite, devis, véhicules, publicité,... qui se rapportent en partie au(x) activité(s) certifiée(s).

VII. Règles de reproduction

1. Charte graphique du logo



Couleurs :



31358D

C : 99% / M : 99% / J : 2% / N : 0%



BE232C

C : 17% / M : 100% / J : 100% / N : 7%

Typographie du logotype :

QUALITIA

Futura Bold

QUALITIA Certification fournit lors de la certification les logos en quadrichromie, et en noir et blanc aux formats .jpeg et .png. Le logo ne pourra être utilisé sous l'une de ces versions et devra rester lisible et proportionnel à l'original.

Lorsque le logo de QUALITIA Certification est associé à une marque de certification, il ne pourra être dissocié.